

DÉLIBÉRATION n° **23-044** de la séance du **14/11/2023**

OBJET : **Budget annexe régional : décision modificative n°2**

L'an deux mille vingt trois, le mardi 14 novembre à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Mauves-sur-Loire, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 20 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Karine PAVIZA, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Nicolas CRIAUD, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Anne-Marie CORDIER, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Claire HUGUES, Alain LE TOLGUENEC, Jean-Guy CORNU, Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Jean-Michel BUF avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Barbara NOURRY, Stephan BEAUGÉ, Yvon LERAT, Lydie MAHÉ, Christophe JOUIN, Laurent DEJOIE, Agnès DUHEM-BOURGEAIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

Messieurs CORNU et BRARD ont quitté définitivement la séance et n'ont pas pris part au vote.

Budget annexe régional : décision modificative n°2

EXPOSÉ

Par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil d'administration a voté le budget primitif du budget annexe du centre de gestion pour l'année 2023. Une décision modificative a également été votée le 15 juin dernier

L'exécution du budget rend nécessaire l'adoption d'une décision modificative afin de tenir compte de l'ajustement :

- Des frais de personnel : 92 000 € ont été inscrits au chapitre 012. Il convient de compléter ces crédits à hauteur de 15 000 € afin de permettre le remboursement de cotisations retraite au Conseil départemental de la Mayenne dans le cadre du détachement de l'agent concerné sur un contrat de projet. Ces crédits sont à inscrire à l'article 6453.
- Du remboursement aux centres de gestion coordonnateurs de frais d'épreuves. Initialement estimés à 130 000€ (article 6281), ces crédits peuvent être diminués de 15 000 €.

Le budget annexe a été voté avec une section de fonctionnement en sur-équilibre de 1 710 508,13€.

Après intégration de la décision modificative, l'excédent de la section de fonctionnement n'est pas modifié.

L'impact sur les chapitres est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
chapitre	libellé	crédits BP	crédits BS	crédit DM1	Crédit DM2	total	% variation par rapport au BP
011	charges générales	1 580 150.00	0.00	-26 000.00	- 15 000.00	1 539 150.00	2.60%
012	charges de personnel	66 000.00	0.00	26 000.00	15 000.00	107 000.00	62.12%
65	charges de gestion	0.00	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00%
66	charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
67	charges exceptionnelles	10 000.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00%
68	dotations aux amortissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
TOTAL		1 656 150.00	1 000.00	0.00	0.00	1 657 150.00	0.00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
chapitre	libellé	crédits BP	crédits BS	crédits DM1	Crédits DM2	total	% variation par rapport au BP
13	atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
70	produits des activités	1 248 020.00	0.00	0.00	0.00	1 248 020.00	0.00%
74	dotations, participations	408 130.00	-408 130.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
75	autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
77	produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
2	excédent reporté	0.00	2 119 638.13	0.00	0.00	2 119 638.13	0.00%
TOTAL		1 656 150.00	1 711 508.13	0.00	0.00	3 367 658.13	0.00%

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M832 ;

Vu la délibération n°22-055 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°23-009 du conseil d'administration du 28 février 2023 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°23-031 du conseil d'administration du 15 juin 2023 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 22 voix pour :

- **Approuve** la décision modificative n°2 du budget annexe schéma régional du Centre de gestion pour l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le président,



Philip SQUELARD